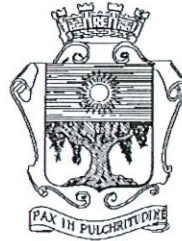


AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_05-DE
Reçu le 12/04/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – VOTE DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024

Séance Publique Ordinaire du 9 AVRIL 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 25 mars 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_05-DE
Reçu le 12/04/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

V – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – VOTE DE LA
SUBVENTION POUR L’ANNEE 2024

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-1,
Vu l’avis favorable de la commission des finances du 19 mars 2024,
Vu le budget primitif de l’exercice 2024,

Considérant que le Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer est un établissement public administratif, dont la présidence est assurée par Monsieur le Maire, qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Considérant que la collectivité apporte, chaque année, à ce dernier une subvention d’équilibre.

Considérant qu’au titre de l’exercice 2024, il est proposé d’octroyer au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer, une subvention d’un montant de 150 000 €.

Considérant que Monsieur le Maire et Madame Christiane VALLON, membres de la du conseil d’administration du CCAS, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE,

- APPROUVE le versement d’une subvention, pour l’année 2024 au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer d’un montant de 150 000 €,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65 du budget primitif 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX